



La mère de ma fille réclame aujourd'hui un droit de garde

Par **ludwik35**, le **15/05/2010** à **18:17**

Bonjour,

Ma fille à aujourd'hui 7 ans et depuis sa naissance sa maman la délaisser. en octobre 2006 j'ai engagé une procédure auprès du JAF dans l'audience à eu lieu en décembre 2006. Malgré les convocations du tribunal la mère de ma fille ne s'est pas présentée à l'audience et n'a pas constitué d'avocat.

La décision du tribunal était réputée contradictoire et me confie l'autorité parentale exclusive et la résidence habituelle de ma fille chez moi et la mère de ma fille bénéficie d'un droit de visite, en journée et fixé à l'amiable avec moi et la dispense de toute pension alimentaire.

Aujourd'hui elle souhaite repasser devant le JAF afin de demander à avoir la garde de notre fille un week-end par mois alors qu'elle ne respecte même pas ces droits de visite.

Elle m'a fait savoir que c'était pour son moral qu'elle avait besoin d'avoir sa fille au moins un week-end par mois.

Quelles sont les chances d'obtenir ce droit de garde et que dois-je faire pour éviter cela.

merci d'avance pour vos conseils

Par **amajuris**, le **15/05/2010** à **20:15**

bonsoir,

vous ne pouvez empêcher une personne de demander au JAF de modifier une décision.

je vous conseille de préparer un dossier en notant tous les faits indiquant que la mère de votre fille est inapte à assurer son rôle de mère (droits de visite non effectués, pas d'aide affective

ou matérielle...).

cordialement

Par **ludwik35**, le **15/05/2010** à **20:51**

Merci pour votre conseil
cordialement